



[Page complète](#)

[Version imprimable](#)

Des mesures concrètes pour les grands brûlés

DES MESURES CONCRÈTES ONT ÉTÉ ADOPTÉES ou sont en passe de l'être en faveur des grands brûlés et de la médecine de catastrophe, a annoncé mardi le ministre de la Santé publique Rudy Demotte (PS). Dès le 1er janvier 2006, les centres de grands brûlés en Belgique prendront en charge, de manière forfaitaire, les frais liés aux médicaments non remboursés, a indiqué M. Demotte. Un budget de 1,8 million d'euros a d'ores et déjà été débloqué pour le remboursement des pansements actifs. Par ailleurs, depuis le 1er juillet dernier, les centres de grands brûlés se sont vus attribuer un coordinateur et un psychologue, tous deux sur base d'un demi équivalent temps plein, en vue d'améliorer l'accompagnement psycho-social des patients. Enfin, un arrêté royal sera publié d'ici à la fin de l'année en vue de fournir une base réglementaire à la direction des secours médicaux. M. Demotte s'exprimait à l'occasion d'une conférence de presse de la Fondation belge des brûlures, organisée à l'approche de la date anniversaire de la catastrophe de Ghislenghien, le 30 juillet 2004.

(Belga)

© La Libre Belgique 2005



[Retour au titre](#)